

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 16 mai 2017 à 19 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absent : Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**2017-05-272**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. modification au règlement numéro 2017-02-843 intitulé « Règlement décrétant des travaux de soutirage et de déshydratation des boues des étangs aérés et un emprunt pour en payer le coût »
4. enseigne numérique
5. Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec – campagne de fierté nationale dans la MRC de Drummond
6. avis de motion – règlement de prévention en matière de sécurité incendie
7. Croix-Rouge canadienne – don au fonds « secours pour les inondations printanières – Québec »
8. travaux routiers 2017 – route Jean-de Brébeuf, 9<sup>e</sup> rang et rue du Pacifique – adjudication du contrat
9. fourniture et livraison d'un camion 10 roues avec accessoires – adjudication du contrat
10. avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621
11. adoption du premier projet de règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
12. premier projet de règlement numéro 2017-08-852 – assemblée publique aux fins de consultation
13. concierge – fin de la période de probation de Roger Bouchard
14. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – adjudication du contrat
15. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – laboratoire – mandat
16. installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – aqueduc et égout sanitaire
17. Parc du centre communautaire – jeux pour enfants – remplacement du sable
18. soccer 2017 – fête de fin de saison
19. Centre communautaire – demande de remboursement de location de salle
20. période de questions

21. fermeture de l'assemblée  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **ADMINISTRATION**

**2017-05-273 3. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02-843 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE SOUTIRAGE ET DE  
DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS ET UN EMPRUNT  
POUR EN PAYER LE COÛT »**

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement numéro 2017-02-843;  
Attendu la possibilité de modifier un règlement d'emprunt par voie de résolution en vertu  
de l'article 1076 du *Code municipal*;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux que  
l'article 4 du règlement numéro 2017-02-843 soit modifié de la façon suivante :

### **Article 4 Emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme  
de 51 000 \$, le conseil décrète un emprunt de 32 159 \$, sur une période de 2 ans,  
et affecte une somme de 18 841 \$ provenant de la réserve financière pour la  
vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains  
équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-274 4. ENSEIGNE NUMÉRIQUE**

Attendu les problèmes rencontrés avec l'enseigne numérique depuis son installation en  
2015;

Attendu la résolution numéro 2017-04-183 et le courrier recommandé envoyé à  
Posimage Inc. le 20 avril 2017 demandant le remplacement de l'enseigne numérique  
dans un délai de 30 jours;

Attendu l'offre reçue de Posimage Inc. le 9 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser la désinstallation et la réinstallation des écrans DEL de l'enseigne  
numérique pour le remplacement des plaquettes 12 millimètres par des plaquettes de  
6 millimètres pour un montant forfaitaire de 2 100 \$ taxes en sus conformément à la  
soumission 21166 du 9 mai 2017 et du courriel du 9 mai 2017 de Martin Boisvert de  
Posimage Inc. concernant les délais pour les travaux le tout conditionnel à ce que  
Posimage Inc. donne une nouvelle garantie de 5 ans sur les pièces et la main-  
d'œuvre;
- . d'amender le poste budgétaire 0262926521 d'une somme de 2 204.74 \$ en prenant  
les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-275 5. SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC – CAMPAGNE  
DE FIERTÉ NATIONALE DANS LA MRC DE DRUMMOND**

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2  
novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le  
jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous  
les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté  
pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour  
l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée  
nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles  
générations;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que le drapeau des patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2017-05-276 6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement de prévention en matière de sécurité incendie en respect du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

### **2017-05-277 7. CROIX-ROUGE CANADIENNE – DON AU FONDS « SECOURS POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES – QUÉBEC »**

Attendu les inondations printanières survenues dans différentes régions du Québec ce printemps;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 253 \$ libellé à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne comme don de la Municipalité au fonds « secours pour les inondations printanières – Québec »;
- . d'amender le poste budgétaire 0223020970 d'une somme de 253 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **TRANSPORT**

### **2017-05-278 8. TRAVAUX ROUTIERS 2017 – ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF, 9<sup>e</sup> RANG ET RUE DU PACIFIQUE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport de WSP Canada inc. suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux routiers 2017.

Attendu que les travaux prévus sur la route Jean-de Brébeuf et le 9<sup>e</sup> rang sont payables en part égale avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'adjuger le contrat pour les travaux routiers 2017 (route Jean-de Brébeuf, 9<sup>e</sup> rang et rue du Pacifique) à Pavage Drummond Inc. pour le prix de 525 380.40 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Pavage Drummond Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Pavage Drummond Inc.
- . de payer les travaux concernant la route Jean-de Brébeuf et le 9<sup>e</sup> rang comme suit :
  - une somme de 174 511 \$ provenant de la TECQ 2014-2018;
  - une somme de 45 457 \$ provenant des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
  - une somme de 219 968 \$ à recevoir de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;
- . de payer les travaux concernant la rue du Pacifique à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-03-847.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2017-05-279 9. FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ACCESSOIRES – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec accessoires;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec accessoires à Camions Freightliner et Sterling Drummondville pour le prix de 248 554.96 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Camions Freightliner et Sterling Drummondville et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Camions Freightliner et Sterling Drummondville;
- . de payer cette dépense comme suit :
  - d'amender le poste budgétaire 0331030013 d'une somme de 39 505 \$ provenant de la vente du camion Peterbilt 2003 accidenté et de l'indemnité versée par la Mutuelle des Municipalités du Québec suite à l'accident survenu le 15 mars 2017 avec le camion Peterbilt 2003 et que le poste de revenu 0127900017 soit amendé d'une somme de 26 855 \$ ainsi que le poste 0301100000 d'une somme de 12 650 \$;
  - que le solde soit payé en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **2017-05-280 10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

La conseillère Chantale Giroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour permettre dans la zone R-7, l'usage « habitation bifamiliale » avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre et « habitation trifamiliale » et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

### **2017-05-281 11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 10 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux que le premier projet de règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PREMIER RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852**

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 10 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation bifamiliale isolée – R2 », l'expression « \*1 » permettant ainsi l'usage habitation bifamiliale dans la zone R-7, avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;
- b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log – R3-4 », l'expression « \*20 » permettant ainsi l'usage habitation trifamiliale seulement dans la zone R-7;

#### **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-05-282

### **12. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de fixer au lundi le 5 juin 2017 à 19 h 45 à la salle du conseil la date de l'assemblée publique aux fins de consultation relativement au premier projet de règlement numéro 2017-08-852 et cette assemblée sera présidée par la mairesse ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par la mairesse ou le maire suppléant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **LOISIRS ET CULTURE**

2017-05-283

**13. CONCIERGE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE ROGER BOUCHARD**

Attendu que la période de probation de 120 jours de Roger Bouchard, concierge, s'est terminée le 9 mai 2017;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par Roger Bouchard;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de confirmer à Roger Bouchard, concierge, son engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-284

**14. INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Attendu que la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

Attendu que la soumission de la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc. a proposé des accessoires différents de ceux mentionnés dans l'appel d'offres;

Attendu que selon les clauses techniques particulières de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient proposer des accessoires différents pourvu qu'ils aient une équivalence de qualité égale ou supérieure;

Attendu qu'il revenait aux soumissionnaires de démontrer que les accessoires proposés sont des équivalents en soumettant tous les documents nécessaires afin de démontrer la qualité supérieure ou équivalente et ce, avant l'ouverture des soumissions;

Attendu que la Municipalité pouvait légalement référer dans ses documents d'appels d'offres à un type de produits plutôt qu'à un autre tout en permettant la proposition d'équivalence raisonnable;

Attendu l'analyse technique réalisée par Jean Beauchesne, ingénieur, de la firme WSP datée du 4 mai 2017 effectuant une étude comparative sommaire entre la proposition des accessoires prévus dans la soumission de la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc. et les accessoires demandés au devis;

Attendu que chaque membre du conseil a reçu copie de cette analyse technique;

Attendu que certains des accessoires proposés par la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc. ne peuvent être considérés comme des équivalents de qualité supérieure ou équivalente, notamment parce que les accessoires proposés ont un débit d'eau beaucoup plus élevé que les accessoires proposés dans l'appel d'offres;

Attendu que la Municipalité doit s'assurer de l'utilisation adéquate de l'eau potable, sachant que cette ressource provient de puits offrant un débit limité et qui dessert en même temps toutes les résidences raccordées au réseau d'aqueduc;

Attendu que la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc. pouvait, pour plusieurs accessoires, offrir des accessoires équivalents en termes de débit d'eau nécessaire, mais également avec des composantes similaires (dimensions, types de jets, etc.);

Attendu l'avis des conseillers juridiques de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de considérer non-conforme la soumission de la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc.;

Attendu que la soumission de la compagnie Les entreprises P.E. Denis inc. est entièrement conforme à l'appel d'offres;

Attendu que la Municipalité accepte donc la soumission de la compagnie Les entreprises P.E. Denis inc. au montant de 112 356.68 \$ incluant les taxes pour l'aménagement des jeux d'eau puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- . que la Municipalité déclare non-conforme la soumission de la compagnie Les Équipements Récréatifs Jambette inc.;
- . que la Municipalité octroie le contrat pour l'installation de jeux d'eau au Parc du centre communautaire à la compagnie Les entreprises P.E. Denis inc. pour un

montant global de 112 356.68 \$ taxes incluses, conformément au bordereau de soumission dûment signé et intégré à sa soumission;

- . que le devis d'appel d'offres, la soumission la compagnie Les entreprises P.E. Denis inc. et la présente résolution soient un contrat liant la Municipalité et la compagnie Les entreprises P.E. Denis inc.;
- . de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-02-844.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-285 15. INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – LABORATOIRE – MANDAT**

Attendu que des offres de services pour le contrôle qualitatif de la construction des jeux d'eau dans le Parc du centre communautaire ont été demandées auprès de 2 firmes;

Attendu les 2 offres de services reçues;

Attendu la recommandation de WSP Canada Inc.;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . de retenir les services d'Englobe pour effectuer le contrôle qualitatif lors des travaux de construction des jeux d'eau au Parc du centre communautaire tel que spécifié à l'offre de services portant le numéro 2017-P075-0254 pour des honoraires de 1 352 \$ taxes en sus;
- . de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-02-844.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-286 16. INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE**

Attendu que la Municipalité installera des jeux d'eau dans le Parc du centre communautaire;

Attendu que les services d'aqueduc doivent être conduits jusqu'à l'emplacement prévu des nouveaux jeux afin de pouvoir alimenter ceux-ci en eau potable;

Attendu que les rejets d'eau provenant de l'utilisation des jeux doivent être disposés de manière à respecter les normes environnementales et qu'il faut donc prévoir un raccordement à l'égout sanitaire;

Attendu la soumission reçue d'Excavation Tourville inc.;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . de retenir les services d'Excavation Tourville inc. pour la fourniture et l'installation des conduites d'aqueduc pour le prix forfaitaire de 8 619 \$ taxes en sus et d'égout sanitaire pour le prix forfaitaire de 3 975 \$ taxes en sus qui seront branchées aux conduites existantes de la rue Moreau afin de desservir les jeux d'eau qui seront installés dans le Parc du centre communautaire excluant réparation du pavage;
- . de retenir les services de Vallières Asphalte pour réparer le pavage;
- . de payer ces dépenses à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-02-844.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-287 17. PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – JEUX POUR ENFANTS – REMPLACEMENT DU SABLE**

Attendu que la Municipalité installera des jeux d'eau dans le Parc du centre communautaire;

Attendu que le sable des jeux pour enfants situés près des futurs jeux d'eau doit être remplacé par de la fibre de cèdre sans écorce;

Attendu les soumissions demandées auprès de différents fournisseurs;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'acheter de Paysagement ML 213 verges cubes de fibre de cèdre sans écorce pour une dépense de 6 179.25 \$ plus taxes pour remplacer le sable des jeux pour enfants situés près des futurs jeux d'eau;
- . de placer le sable enlevé en tas à l'arrière du terrain de balle;
- . d'amender le poste budgétaire 0270156522 d'une somme de 6 487.44 \$ en prenant les deniers nécessaires sur surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-288 18. SOCCER ÉTÉ 2017 – FÊTE DE FIN DE SAISON**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services de Location Party Jump pour la location de certains équipements pour un montant forfaitaire de 1 588 \$ taxes en sus pour la fête de fin de saison du soccer été 2017 qui se tiendra le 27 août 2017 de 13 h à 16 h, plus une somme d'environ 550 \$ taxes en sus pour l'achat de médailles, trophées et plaques;
- . d'amender les différents postes budgétaires concernés des sommes nécessaires;
- . d'aviser la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-05-289 19. CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE**

Attendu la demande reçue et la raison invoquée;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 189.98 \$ libellé à l'ordre de Sophie Lavallée en remboursement de la location de salle du Centre communautaire du 27 mai 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**AUTRES**

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2017-05-290 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que la présente séance soit levée à 19 h 25. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier